

Genre du véhicule Chariot de travail (véhicule spécial)	*)	Marque de fabrication L I E B H E R R	Type A 9 1 1 C	Référence d'homologation N° CH 5495 09
Constructeur	LIEBHERR - FRANCE, Colmar (F)			
Identification	"A 911 C" sur la plaquette du constructeur			
	"911 A" préfixe au No du châssis			
Plaquette constr.	à l'avant, à droite sur la tourelle			
N° du châssis	à l'avant, à droite sur la tourelle et à droite, à l'avant, en haut sur le chariot			
Ident. du moteur	"F5L 912" à droite, latéralement sur le bloc, sous la jauge à huile (frappé par l'importateur)			
Importateur princ.	CRANAG AG, Baumaschinen, 4852 Rothrist			
Véhicule homologué	911 A 3297	Signes fixes dans code du type		A 911 C / 911 A

Châssis				Moteur			
Nombre d'essieux	2	Nombre de roues	4 ou 8	Marque	D E U T Z	Type	F5L 912
Direction	hydrostatique avec assistance hydraulique			Construction	en ligne	Temps	4
Transmission	hydrostatique + boîte mécanique intermédiaire			Carburant	D	Position	arrière
Nombre de vitesses	2 x 2	Entraînement	toutes roues	Réfrigéras.	air	Nombre cylindr.	5
Frein de service	air comprimé/hydraulique, 1 circuit, à expansion interne, sur toutes les roues			Alésage	100	Course	120
				Cylindrée	4710	CV-impôt	23,92
				Puissance en CV	08 DIN	à 1/min	2300
Frein auxiliaire	à ressort, progressif, à expansion interne, sur le cardan; pression de service + libération de secours par des réservoirs séparés; robinet à 3 conduites dans la cabine, plombé; libération mécanique par vis			Bruit	78 dB/A	à 1/min	2350
Frein d'arrêt	-			Silencieux	1 = 560x230x120 mm		
Contrôle 2 circ.	-			Mesure des gaz	Bacharach 3,5 / Bosch noirçissement 0,8		
	au cylindre			Déparasitage	-		

Carrosserie	excavatrice			Poids	avant	arrière	total	
Nombre de portes	1	Indic. vit.	-	Poids à vide	5700	9500	15200	**)
Ceintures sécurité	-	Rétroviseur	à gauche + à droite	Charge utile	-			15200
Cale	2 = 460x240x190mm	Atelage	AV + AR = broches	Poids total	-			16000
Antivol	-			Garantie fabr.	-			16000
Nombre de places	1	av	centre	Dimens. pneus	18 - 19,5	18 - 19,5	(Variantes +)	
				Ply / bar	- / 6,0	- / 6,0	voir	
Dimensions **)	int.	ext.		Charge	9600	9600	remarques)	
Longueur		7700	Empattements	pour V max	20	20		
Largeur	(2500)	2440		Garantie poids remorquable avec frein	-			
Hauteur		4000	Voie	Garantie poids remorquable sans frein	-			
Porte à faux	lat.	-	av	Garantie poids de l'ensemble	-			
	av	3910	ar	Poids remorquable testé	-			
	ar	1345	Braquage	Vitesse maximale selon le constructeur	-			20 km/h
			g	Vitesse maximale testée	-			16 km/h
Distance volant - vers l'avant du véhicule			d					
			4800 *)					

(*) = avec pneus jumelés

Equipement	§)						
Feux de route							
Feux de croisement	M	(K)					
Feux de position	A	(K)	in M				
Feux rouges	R	(K)					
Feux stop	SI	(K)					
Clignoteurs	uv	l	(K)	K 17642	ar	2a	(K)
Catadioptres	uv				ar	I	(K)
Feux de gabarit	uv	A	(K)		lat./	ar	ML 1 2204 01
Feux complément		1/					lampe de travail
Eclairage plaque		-					
Essuie glace		1	balais				avec/sans lave-glace
Avertisseurs		HELLA	e1 20 005				

ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Chariot de travail (véhicule spécial) *		
Marque et type	L I E B H E R R		A 911 C
Homologation N°	CH	5495 01	
Carrosserie	excavatrice		
Places	total	1	avant
Poids à vide	15200		Carburant D
Charge utile	-		CV-impôt 23,99
Poids total	15200		Cylindree 4710

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

*) Véhicule spécial : distance depuis le volant vers l'avant du véhicule = 4800 mm.

**) Dimensions + poids : notés à l'homologation avec stabilisateurs arrières; livrable sur demande avec lame niveleuse à l'arrière.

+) Variante de pneus : 11.00 - 20 12 PR 13080 (5,75) V-max. 30 km/h voies 1850 mm)
 10.00 - 20 12 PR 12480 (5,50) 30 km/h 1850 mm) pneus jumelés
 9.00 - 20 10 PR 10960 (6,00) 20 km/h 1850 mm)

§) Equipement : la hauteur des feux de croisement et la distance de l'avant des clignoteurs latéraux sont admises pour raisons techniques.

A noter dans le permis de circulation:

- (100) - le conducteur doit être porteur de l'annexe au permis de circulation;
- (104) - des miroirs rétroviseurs permettant d'observer sur les côtés sont obligatoires;
- (125) - autorisation spéciale obligatoire;
- (137) - signalisation obligatoire des parties suivantes du véhicule: les 2 côtés de la flèche et les 2 coins arrières du véhicule;
- (140) - les béquilles doivent être repliées et assurées;
- (141) - il est obligatoire d'assurer les parties suivantes du véhicule: la tourelle par une cheville; la flèche par un support de 1400 mm et le godet par un câble;
 la lame niveleuse doit être assurée;
 - un miroir rétroviseur complémentaire de 390 x 190 mm doit être disposé à droite vers l'avant pour compléter l'angle de visibilité de 12 m;
 - la distance depuis le volant vers l'avant du véhicule ne doit pas dépasser 5000 mm.

Lieu et date de l'homologation

Homologation fédérale des types de véhicules

Rothrist, 18.01.77

Chariot de travail
(véhicule spécial)

L I E B H E R R

A 911 C

CH 5495 09

Fiche complémentaire

I

Complément du 10.01.79 à Berne - Br

Mesures du bruit selon l'OCE:

avec le véhicule en marche : 16,4 km/h, 2 paliers, 1A 20,465 = 80 dB/A

à proximité de l'échappement: 82,5 dB/A à 2425 t/min (à 50 cm de l'arrière du véhicule)

Mesures de la fumée: avec moteur sous pleine charge, BOSCH noircissement 1,2 (2350 t/min)
en accélération libre, Bacharach 3,0 (2425 t/min).